



## Objets en dépôts depuis 5 mois, facture non réglée

Par **ORANE**, le **12/10/2013** à **22:49**

Bonsoir, artisan restaurateur d'objets d'art, un de ses clients m'a fait restaurer deux objets cassés en avril 2013, le montant de la facture s'élève à 62€, une lettre recommandée avec AR a été adressée pour demander le paiement de cette petite facture (accusé de réception bien reçu, puisque signature identique que celle sur le devis) puis un contact par téléphone (après de nombreux appels infructueux) Le client dit ne pas avoir signé l'accusé de réception, qu'il était en voyage en Argentine mais qu'il passera à l'atelier entre 16h et 18 heures (un jour qu'il me fixe). Le jour arrive, j'attends, et bien sûr personne.... Les deux objets que j'ai à l'atelier ont de la valeur, que faut-il que je fasse pour me faire payer?....si ces objets restent un an dans mon atelier, puis-je demander pour les vendre (tribunal d'instance? Commissaire priseur) ce qui me permettrait de récupérer le montant de ma facture?....mais ai-je le droit? Ces démarches vont-elles m'engendrer des frais? Pourquoi cette personne pour une somme aussi faible, ne vient-elle pas récupérer ces objets de valeur?....Je ne souhaiterai pas être receleur!....on ne sait jamais, que me conseillez-vous? Merci beaucoup de m'apporter des éléments de réponse, je vous souhaite une très bonne soirée.